

Groupe U.M.P.

Le Président

Paris, le

30 OCT. 2012

Nos Ref : CJ/OL/EDT

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 46 de la loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique, j'ai l'honneur de demander au Comité consultatif national d'éthique l'organisation d'états généraux sur la question de l'ouverture éventuelle de la procréation médicale assistée aux couples de même sexe, au nom du Groupe parlementaire que je préside et de l'ensemble des citoyens qui nous sollicitent quotidiennement sur ce sujet.

En effet, alors que le Gouvernement envisage de réformer le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels, les progrès de la connaissance dans les domaines de la médecine et notamment des techniques de procréation médicalement assistées, continuent de soulever de nouvelles questions de société.

Plusieurs hauts responsables de la majorité, en particulier Monsieur Bruno LEROUX, Président du Groupe SRC de l'Assemblée Nationale, ont annoncé leur intention de déposer des amendements en ce sens au projet de loi qui sera soumis au Parlement. Le Ministre de la Santé elle-même semble soutenir ces initiatives.

Dans ce contexte, et dans un souci de clarté et de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, il est indispensable qu'un débat national soit organisé dans notre pays.

En raison de son statut d'autorité indépendante, de sa compétence sur ces sujets et de sa capacité à traiter les problèmes éthiques, ainsi que de ses prérogatives d'auto-saisine, il nous semble que le Conseil Consultatif National d'Ethique est l'instance qualifiée pour organiser un débat public sur les enjeux sociétaux que pose l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels au regard des techniques médicales d'assistance à la conception de l'enfant actuellement accessibles aux couples hétérosexuels mariés ou concubins.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Tres cordialement

Christian JACOB

Monsieur Alain GRIMFELD
Président
Conseil Consultatif National d'Ethique
35, rue Saint Dominique
75007 PARIS